

### 2.1.2-Les pouvoirs publics

Les crédits prévus initialement pour les pouvoirs publics ont été de 0,237 milliard de DA. Cependant, l'insuffisance, des crédits constatés en fin d'année pour la couverture de la dotation complémentaire des rémunérations des membres du gouvernement au titre de l'année 1993 a nécessité un rattachement de 3,861 millions de DA.

Sur une enveloppe globale remontant à 0,241 milliard de DA (soit 7% de moins qu'en 1992), les consommations ont été de 99,99% et ont connu une diminution de 17% par rapport à celles de 1992.

Les dépenses sus-citées ont été réparties comme suit:

- 0,120 milliard de DA au titre de la dotation de fonctionnement du CCN;
- 0,098 milliard de DA représentant les rémunérations des membres de la Direction Politique;
- 0,23 milliard de DA au titre des frais de fonctionnement du Conseil Constitutionnel;

### 2.1.3-Les Moyens des services

A l'instar des années précédentes, les crédits mobilisés à ce titre occupent une place prépondérante dans la structure du budget de fonctionnement avec un montant de 170,578 milliards de DA sur une enveloppe globale de 303,950 milliards de DA (soit 56% environ).

L'évolution des crédits affectés (+17%) et des dépenses correspondantes (+22%) confirme la tendance continue à la hausse de ces crédits au cours des derniers exercices et ce, pour faire face aux besoins sans cesse croissants enregistrés à ce niveau.

Il est remarquer, toutefois que malgré l'ampleur accusée par les dépenses comptabilisées (soit 161,366 milliards de DA: 55% des dépenses de fonctionnement), une régression relative a été enregistrée quant à la place des moyens des services dans la structure globale des charges de fonctionnement (de 57% en 1991, 59% en 1992, et 56% en 1993).

### Les dépenses du personnel

-Les mesures nouvelles :

Les dépenses du personnel continuent de progresser sous l'effet des mesures intervenues en 1992 (revalorisation du SMA, avancement du personnel en place, recrutements autorisés en 1992, mise en oeuvre des régimes indemnitaires spécifiques).

A cela s'ajoutent les facteurs suivants :

l'autorisation de recrutement de 30.000 emplois supplémentaires (même niveau que 1992) orientés vers des secteurs jugés prioritaires (socio-éducatif, justice, services de sécurité publique). L'impact budgétaire de cette mesure est estimé à 2 milliards de DA.